



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

27/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 03 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANÉE Roger,

Procuration : MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-045 – Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil municipal du 30 mai 2020 ;

Vu le vote du budget primitif de la collectivité du 31 mars 2022 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Madame le Maire qui doit rendre compte au Conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération ;

Considérant le besoin de régulariser certaines d'imputations comptable ;

Considérant le besoin de procéder au remplacement d'une chaudière dans un logement communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De prendre acte de la décision d'effectuer le virement présenté ci-après

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	7 400,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	7 400,00
Total dépenses :	7 400,00	Total recettes :	7 400,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	7 400,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	2 000,00		

6248 (011) : Divers	-2 000,00		
6248 (011) : Divers	-500,00		
6248 (011) : Divers	-6 500,00		
6248 (011) : Divers	-900,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	7 400,00	Total Recettes	7 400,00

Article 2 : La présente décision figurera au registre des décisions de la Collectivité.

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER